

# LANNEMEZAN LE MAG

**Dossier :**  
**les outils de communication**  
**déployés par la ville**



## Déterminés à soutenir, à agir

A réception de ce magazine, la période des vœux est terminée mais permettez-moi tout de même de vous les présenter. Je vous souhaite, en particulier, la santé, qui nous est à tous cruciale et également l'énergie nécessaire pour vaincre ce que l'on peut appeler cette fatalité. Nous nous devons de continuer d'entreprendre pour préparer un futur plus radieux et prometteur, autour de moments de convivialité et de dialogue. Ce lien social nécessaire à la cohésion de notre société a été interrompu par cette pandémie.

Le rôle de la municipalité est prégnant sur les actions à mener pour affronter cette situation par les actions du CCAS envers les plus démunis, avec la gestion du centre de vaccination et à travers le soutien apporté à nos commerces. Plus que jamais, nous devons nous poser la question du choix de notre consommation, en privilégiant, dans notre propre intérêt, l'économie locale.

Nous poursuivons notre engagement indéfectible malgré cette complexité particulièrement aiguë à servir le bien commun et préparer l'avenir de notre ville. L'Etat et la Région ont lancé des plans divers pour soutenir l'économie comme le Plan de Relance et le Contrat Etat-Région. Aussi une de nos priorités est de s'inscrire dans ces divers dispositifs en apportant des projets innovants et porteurs de futur économique ainsi qu'en proposant des infrastructures améliorant notre cadre de vie. Comme vous pouvez le constater votre équipe est au travail et vous verrez très prochainement sur le terrain les premiers résultats concrets par des réalisations.

Le dossier proposé dans ce Lannemezan Le MAG sur les outils de communication déployés par la municipalité met en avant les divers outils qui vous permettent de suivre l'actualité, l'évolution de votre ville et ses réalisations dans un délai quasi immédiat.

Je vous confirme, ici, mon objectif de poursuivre notre projet que Lannemezan conforte sa position de ville résiliente, solidaire, dynamique, entreprenante et harmonieuse.

En espérant vous rencontrer prochainement lors de manifestations, sportives ou culturelles, je souhaite que 2021 permette d'apporter à nouveau ce lien social si indispensable à notre vie et dont nous sommes privés depuis pratiquement un an.

Bien cordialement.

**Bernard PLANO**

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

**COUVRE-FEU 18H - 6H**

Mairie de LANNEMEZAN  
Bâtiment des Perrières

## SOMMAIRE

3-6 ACTUALITÉS	7-9 ECONOMIE	10 IMAGES	11 SOCIAL
12-14 DOSSIER	15-16 PRATIQUES	17 TRAVAUX	
18-19 COVID-19	20 CCPL	20 ENVIRO	22 SPORTS
			23 CULTURE

Mairie de Lannemezan - 1, place de la République - 65300 LANNEMEZAN  
© 05 62 40 72 72 - Directeur de la publication : Bernard PLANO  
Rédaction, Maquette, Photos : service communication.

## Nouvelle organisation des activités sportives et de la cantine

En raison de l'évolution du contexte épidémique, le protocole sanitaire du 2 novembre 2020 est renforcé pour la restauration et l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée.

Les activités physiques et sportives sont désormais interdites en intérieur. Seules les activités de motricité à l'école maternelle ainsi que les pratiques liées aux spécialités dispensées en 1ère et terminale (arts du cirque, danse) demeurent autorisées dans le strict respect des gestes barrières. Les activités physiques et sportives maintenues sans port du masque à l'extérieur doivent se dérouler sans contact direct entre les élèves et dans le strict respect de la distanciation physique. Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque de manière continue et respecter, autant que faire se peut, la distance de 2 mètres.

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée au cours. Si le recours aux vestiaires est inévitable et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter la réglementation et le protocole sanitaire applicable. Les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont suspendues.

En ce qui concerne la cantine des groupes scolaires, les tables ont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas. Les élèves doivent porter un masque même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.



Une aération ou une ventilation des espaces de restauration doit être fréquemment assurée. En effet dans les écoles primaires, les élèves de classes différentes ne doivent pas être mélangés. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins 2 mètres avec ceux des autres classes. Les offres alimentaires en vrac (pains, bars à salades, desserts, corbeilles de fruits, etc.) sont abandonnées au profit d'un dressage à l'assiette et/ou au plateau pour éviter les manipulations.

Afin de rester informés, n'oubliez pas de consulter le site de la ville : [www.lannemezan.fr](http://www.lannemezan.fr)

Caisse des Ecoles - 308 rue Alsace Lorraine - ☎ 05 62 99 13 31

Nouveaux horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h, après-midi sur rendez-vous.  
Mercredi : matin sur rendez-vous et après-midi fermée au public.

## Don de sang et Covid-19

Il est toujours possible de continuer à donner son sang en toute sérénité dans ce contexte particulier de crise sanitaire. Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'Etat comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables. Vous pouvez donc vous rendre en collecte sauf si vous présentez des symptômes grippaux ou si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de covid-19 au cours des 14 derniers jours.

**Pour procéder à ce don, vous devez obligatoirement :**

- Présenter une pièce d'identité (si vous êtes déjà donneur et que vous possédez votre carte, celle-ci suffit) à l'accueil de la collecte
- Respecter scrupuleusement les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières
- Porter le masque qui vous sera fourni par l'EFS
- Prendre un stylo et votre gourde si possible
- Prendre rendez-vous pour limiter l'affluence et l'attente en collecte si possible
- Penser à vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire si votre rendez-vous en collecte se déroule pendant le couvre-feu (déplacements inclus).



**EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS, CERTAINES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS CE NUMÉRO SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE NON CONTRACTUELLES AU MOMENT DE LA DIFFUSION DU BULLETIN MUNICIPAL.**

**IL EST DONC CONSEILLÉ DE SE RENSEIGNER AVANT CONCERNANT LA PROGRAMMATION D'ANIMATIONS, D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS OU BIEN DE TOUT ARTICLE SE RÉFÉRANT À LA SITUATION SANITAIRE.**

PLUS D'INFOS EN LIGNE SUR LE SITE :  
[WWW.LANNEMEZAN.FR](http://WWW.LANNEMEZAN.FR)

OU SUR LES RÉSEAUX FACEBOOK :  
MAIRIE LANNEMEZAN ET SE DISTRAIRE À LANNEMEZAN  
INSTAGRAM : MAIRIE LANNEMEZAN

**Prochaines dates : Mardi 9 mars de 14h30 à 19h et Mercredi 10 mars de 10h à 18h  
Salle du Renouveau, Galerie Paul Bert**

## Couvre-feu à 18h : les nouvelles mesures

En raison du nombre de nouveaux cas de contamination encore élevé, le couvre-feu est avancé à 18h et est étendu sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le samedi 16 janvier 2021. Les dérogations sont les mêmes que pour le couvre-feu à 20h. Tous les lieux, commerces ou services recevant du public ferment à 18h.

Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements sont possibles, à condition de se munir d'une attestation (voir pages 5 et 6) où un exemplaire d'attestation reprenant les cas concernés est disponible).

Toutefois, la pratique sportive ou la promenade en plein air est interdite pendant les horaires de couvre-feu.

Pendant la journée, les déplacements sont autorisés et l'attestation n'est donc pas nécessaire. Les déplacements entre régions sont autorisés ; les lieux de culte doivent respecter une certaine jauge ; les salles de cinéma, les théâtres et les musées restent fermés ; l'accueil du public dans les enceintes sportives, dans les cirques, les parcs zoologiques ou encore les salles de jeux et les casinos est interdit ; les restaurants et les cafés sont fermés ; le télétravail doit se poursuivre quand il est possible.

Tous les voyageurs entrant en France en provenance d'un pays hors Union-Européenne devront présenter un test PCR négatif ; s'isoler pendant 7 jours une fois arrivés en France et faire un 2e test à l'issue de cette période.

Il est à noter que le test négatif est déjà exigé pour les voyageurs venant du Royaume-Uni.

Les écoles et établissements scolaires restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé à partir

du 18 janvier 2021 (lire l'article ci-contre).

Pour les collèges le fonctionnement en mode hybride présentiel-distanciel peut être adopté et est maintenu pour les lycées. Les étudiants de première année à l'université pourront reprendre par demi-groupes les travaux dirigés en présentiel à partir du 25 janvier, puis si la situation sanitaire le permet, les étudiants des autres niveaux.

Depuis le second confinement, les musées, cinémas et salles de spectacles sont toujours fermés. Seules les galeries d'art et les bibliothèques ont rouvert leurs portes depuis le 28 novembre. Toutefois le service culturel s'active et propose un concours de poésie ouvert à tous détaillé en page 23.

Les personnes présentant des pathologies à haut risque de développer des formes graves de Covid-19 peuvent se faire vacciner contre le virus depuis le 18 janvier dernier dans les centres de vaccination. Il s'agit notamment des personnes souffrant d'insuffisance rénale sévère, celles ayant été transplantées d'un organe, des personnes sous traitement pour un cancer ou encore celles atteintes de trisomie 21. Elles devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge. (cf pages 18 et 19).

**Couvre-feu**  
Comment ça marche ?

Les déplacements sont interdits pendant le couvre-feu, sauf déplacements dérogatoires.

entre 18h00 et 06h00 du matin

**COVID-19**

Attestation de déplacement dérogatoire

Attestation obligatoire pour vous déplacer entre 18h00 et 6h00 du matin, à compléter et télécharger sur [Gouvernement.fr](http://Gouvernement.fr)

135 euros d'amende en cas de non-respect du couvre feu (jusqu'à 3750 € en cas de récidive)

## Une présidente au Souvenir Français



Le Souvenir Français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1<sup>er</sup> février 1906 qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers. Elle organise son action autour de 3 missions essentielles. Tout d'abord l'entretien et la rénovation des tombes « Mort pour la France » avec une opération fleurissement début novembre. Puis les adhérents se mobilisent lors des cérémonies commémoratives (8 mai, 14 juillet, 1<sup>er</sup> et 11 novembre). Enfin le

Souvenir Français s'attache à la transmission en subventionnant des voyages scolaires afin que tout élève visite un site mémoriel combattant et participe à une cérémonie patriotique lors de sa scolarité. Alain Roche, qui conserve la présidence du comité de Lannemezan, présidait cette association depuis 2017, il transmet le flambeau à Sylvie Barboteau. C'est donc en tant qu'ancienne directrice du groupe scolaire du Guérissa investie dans le devoir de mémoire, et en tant que fille de colonel, petite-fille d'un soldat prisonnier en Allemagne et arrière-petite-fille d'un combattant de la première guerre mondiale tué au combat à Compiègne en 1918, qu'elle accepte la présidence de la délégation générale du Souvenir Français du département. Déjà adhérente active au sein de l'association, elle prend son nouveau rôle avec beaucoup de cœur et d'ardeur.



Souvenir Français : [barboteau17@gmail.com](mailto:barboteau17@gmail.com)

photo Anne Lopez

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie  
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Mme/M. : .....

Né(e) le : ..... , à : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application  
des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état  
d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements  
hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de  
l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu  
d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et  
soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables  
ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande  
de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements  
de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile  
pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à : .....

Le : ..... , à : .....

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



## JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie  
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.*

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dûment identifié :

.....  
certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile  
et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Moyen de déplacement : .....

Nom, adresse et cachet de l'établissement d'accueil de l'enfant :

.....  
.....

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

## Détente et bien-être avec **Cocon à Soi**



L'institut de beauté et de bien-être «Cocon à Soi» a ouvert ses portes quelques jours seulement avant le tout début de la crise sanitaire de mars 2020. De formation initiale esthéticienne, Ingrid propose des soins du visage et du corps ainsi que des épilations. En plus, Ingrid s'est spécialisée à différentes techniques de massage. Elle bénéficie de certificat de formation dans le massage hollistique, le californien et également le drainage lymphatique. Ce sont des massages de détente, de relaxation et dont certains agissent sur l'énergie en visant à réconcilier le corps et l'esprit, à recentrer la personne sur soi.

Nul doute que vous trouverez là un soin qui vous conviendra. Elle s'attache à n'utiliser que des produits biologiques. Native du Tarn-et-Garonne, elle travaille avec une entreprise familiale artisanale (LCBio) de ce département, qui crée des produits de beauté à base de fruits et légumes recyclés. Elle emploie aussi de la cosmétologie bio provenant de la vallée du Louron. Originalité : elle prodigue des soins et des massages adaptés aux enfants et cela dès 5 ans avec des produits bios (TooFruit) spécialement conçus pour eux.

Afin de découvrir ces soins il est impératif de prendre rendez-vous !

**COCON A SOI - 242, rue Voltaire - Salon ouvert du lundi au samedi sauf mercredi (fermeture hebdomadaire). - de 9h à 18h. ☎ : 06 59 10 20 49 - <https://cocon-a-soi-lannemezan.business.site>**

## Reprise d'un bar-restaurant : « **le Comptoir** »

Refait entièrement à neuf le restaurant «le Comptoir» a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> décembre. Evidemment, ce bar-restaurant ne propose que de l'emporté : café, burger maison, cuisine asiatique, exotique et des plats à base de poisson accompagnés le plus souvent de légumes. La commande se fait par téléphone, tant pour le midi que pour le soir. Depuis la page facebook : «le-Comptoir-Lannemezan» les plats quotidiens sont mis en ligne afin de faire votre choix. Vous le faites, vous passez commande et 30 minutes après vous récupérez votre menu ! Restaurateur auparavant sur Toulouse, Laurent Vabendtirant a privilégié la qualité de vie du plateau de Lannemezan pour s'y installer avec sa famille et y créer sa propre activité professionnelle. Le bâtiment offre une terrasse intérieure que le gérant aménage actuellement et qu'il espère pouvoir proposer très prochainement à ses clients.

**Le Comptoir - 72 rue Carnot - ☎ : 05 67 47 46 14 - Ouvert du lundi au samedi de 8h à 18h et le dimanche de 8h à 14h. <https://www.facebook.com/Le-Comptoir-Lannemezan>**



### ZOOM

Le service Développement et Attractivité est à votre écoute dans votre recherche de financements, partenaires ou locaux, dans la construction de votre projet. Il est constitué de 3 personnes dont Laetitia Brusaud, coordinatrice du service, économie, tourisme et attractivité, puis Cécile Amiel au développement durable, énergie, habitat et mobilité et enfin Karine Aguerre, préposée aux associations, à l'agriculture, la forêt, les sentiers et la culture. Les locaux accueillent également des permanences pour l'OPAH (aide au logement sur conditions sociales), l'ADIL (les aides au logement hors OPAH) et l'Espace Info Energie (aide à la rénovation énergétique des logements). Ces dispositifs sont dédiés aux particuliers. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur <https://www.ccplateaudelannemezan.fr/amenagement/habitat>.

**Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan -529 rue Georges Clémenceau - ☎ : 05 62 98 84 09 et mail : [ccpl.65@orange.fr](mailto:ccpl.65@orange.fr)**

## Eco-dressing pour une nouvelle façon de consommer

Eco-dressing c'est son nom ! «Du presque neuf à petits prix» c'est son slogan !

Ce nouveau commerce a ouvert ses portes le 9 février. Lætitia Havet propose des vêtements hommes et femmes, des chaussures, des accessoires, de la maroquinerie et même un coin sport. C'est depuis la fin janvier qu'elle a reçu, dans le respect des règles sanitaires, des clients qui lui ont apporté leurs vêtements et chaussures de seconde main, en excellent état, propres et sans accroc qu'elle dispose ensuite sur des présentoirs à la vente à des prix très attractifs.

Cela fait 3 ans, que personnellement Lætitia s'habille et se chausse ainsi. De savoir que 10.000 l d'eau sont nécessaires à la confection d'un jean ainsi que des pesticides, des produits phytosanitaires pour le coton et des colorants qui s'ajoutent à la conception, cela la révolte. Elle veut démontrer qu'il existe aussi le gaspillage vestimentaire car un bon nombre de nos vêtements dorment dans nos armoires. Consommer différemment et de façon durable c'est prendre soin de notre planète et de notre avenir. Originaire de l'Oise et un bagage de 20 ans dans le commerce, c'est pour se rapprocher de sa belle famille qu'elle a choisi Lannemezan pour y installer sa boutique.

De plus Lætitia proposera depuis sa page Facebook des astuces éco-responsables pour mieux consommer et des vidéos pour réaliser soi-même sa propre lessive écologique à base de cendres ! Restez connectés !

Les dépôts se font uniquement sur rendez-vous entre 9 h 30 et 17 h, par ☎ : 09 50 68 94 68 ou sur la page : [www.facebook.com/ecodressing](https://www.facebook.com/ecodressing)

Ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 et le mercredi en journée continue.

Rappelons ici que «le Petit Carroussel» (rue Thiers) propose tout l'univers enfant d'occasion.



## Calendrier solidaire

C'est toujours dans ce contexte sanitaire inédit et particulièrement compliqué pour tous les commerces que l'association des commerçants de la ville a souhaité leur apporter une contribution. En effet ils ont créé un calendrier solidaire, dont la totalité des bénéfices sera reversée aux commerces les plus en difficultés. Un grand merci aux commerçants qui se sont prêtés au jeu de l'humour au travers des photos. Remerciements également à Diane Weiszberger, qui a réalisé les clichés gratuitement et à Elisa Castan de l'agence Côté Numérique qui a imprimé ces calendriers en un temps record et a œuvré gratuitement pour la mise en page de celui-ci. Vous trouverez ce calendrier en vente au prix de 5€ dans les commerces de la ville.





# Lannemezan présent pour ses commerçants

La cellule management du centre-ville, récemment créée par la nouvelle municipalité, joue pleinement son rôle auprès des commerces et artisans de la commune. En effet, l'action de ce service est renforcée en cette crise sanitaire inédite et compliquée pour les commerces.

Cindy Sibe, adjointe en charge de l'attractivité du centre-ville et de la requalification du marché de plein vent accompagnée de Laurent Debard manager, se rendent disponibles et à l'écoute de tous ceux qui les sollicitent. Ainsi ils apportent des solutions aux problèmes administratifs ou techniques rencontrés par les commerçants. Autant dire que le service bat son plein actuellement. De plus ils sont en charge de dénicher et d'accueillir des porteurs de projets désirant s'installer à Lannemezan. Un point sur les aides possibles auxquelles les commerces en difficultés peuvent prétendre selon leurs situations.

## **Vous voulez acheter local ?**

**mes-commerces-a-lannemezan.fr**

Annuaire créé par Céline Lassalle pour tous les commerçants de Lannemezan. Vous y trouverez l'ensemble des magasins et surtout tous les services proposés. Pas une minute à perdre et rendez-vous sur le site : **mes-commerces-a-lannemezan.fr**

## **LES AIDES COVID-19**

Au vu des mesures gouvernementales qui s'adaptent en fonction de la situation sanitaire, voici des liens d'aides qui sont régulièrement mis à jour.

Pour les aides de l'Etat :

**<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>**

Pour les aides de l'Occitanie :

**<https://hubentreprendre.laregion.fr/>**

## **AIDES DE LA CCPL**



Dans le cadre de cet épisode de coronavirus, des dispositifs sont mis en place en direction des commerçants, artisans, entreprises dans le secteur du tourisme, de l'hébergement, restauration, bar/café, activités récréatives et de loisirs, activités réceptives, musées et autres lieux culturels, agences de voyages, thermalisme et thalasso-thérapie, transports touristiques, guides). Les professions libérales, médicales, paramédicales, financières (banque, assurances...) ne sont pas éligibles.

Les élus de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan ont souhaité accompagner ces entreprises à travers diverses aides, en partenariat avec la Région ou avec l'Etat. Vous trouverez ci-dessous les liens pour faire vos demandes de financement concernant :

- l'aide à la trésorerie à 0% du fond l'Occal
- l'aide aux investissements du fond l'Occal
- l'aide aux investissements du FISAC pour les centres-bourgs de Capvern, Galan, Hèche, La Barthe de Neste, Lannemezan et Pinas (sur des périmètres définis).

## **AIDES DE LA RÉGION**



Afin de soutenir les artisans, les fabricants et les commerçants d'Occitanie, la Région a lancé « Dans Ma Zone », une Plateforme digitale entièrement gratuite permettant aux consommateurs de trouver des produits de la vie courante confectionnés ou manufacturés près de chez eux.

Cette plateforme offre aussi la possibilité aux commerçants proposant de la commande directe ou du retrait en magasin d'être référencés et de bénéficier de la visibilité de la plateforme régionale.

Ci-dessous vous trouverez le lien pour vous inscrire aussi bien en tant que commerçant non alimentaire qu'en tant que consommateur.

**<https://app.dansmazonelaregion.fr/>**

Ci-après une plateforme vue par tous les départements de la région Occitanie, gratuite pour l'alimentaire et la restauration. N'hésitez pas à vous inscrire et proposer vos produits. **<https://tousoccitairiens.fr/>**

Laurent Debard – Manager Centre-ville – 308, rue Alsace Lorraine –

☎ : 05 62 99 13 56 – 📧 : 06 18 50 52 58 – [laurent.debard@mairie-lannemezan.fr](mailto:laurent.debard@mairie-lannemezan.fr)



Les lauréats du concours des maisons illuminées : catégorie maison : 1<sup>er</sup> prix : M et Mme FILHO, 2<sup>eme</sup> prix : M et Mme PÉRISSE, 3<sup>eme</sup> ex-aequo : M. de SAINT PAUL et M et Mme RIBEIRO. Catégorie balcon : M et Mme GRANGÉ. Catégorie parc et jardin : M et Mme LESECHE.

## Vaccination pour les séniors

Depuis le 27 janvier les résidents de la maison de retraite les Fougères ainsi que les personnels de plus de 50 ans et/ou avec des facteurs à risque reçoivent le vaccin contre la COVID-19. Cette vaccination résulte du libre choix de chacun. Le recueil du consentement des résidents s'effectue dans le cadre du droit et des règles au cours d'une consultation pré-vaccinale organisée par le médecin traitant et l'infirmière de l'EHPAD. L'objectif de la consultation pré-vaccinale est d'identifier l'absence de contre-indication et de déterminer le bénéfice-risque de la vaccination pour le résident. Les résidents ont la possibilité de se faire accompagner par la personne de leur choix et pour ceux qui ne sont pas en mesure d'exprimer leur consentement seuls, les tuteurs sont associés. Il en est de même pour les salariés et séniors de la Résidence d'accueil familial de «La Fontaine» gérée par le CCAS dont la vaccination a débuté le 7 février dernier.



## Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis le début de cette crise sanitaire, le Centre Communal d'Action Sociale soucieux de ses administrés a adapté son fonctionnement pour faire face aux contraintes sanitaires et préserver les plus vulnérables et fragiles. La solidarité a d'abord été le maître mot en privilégiant les regards bienveillants, l'entraide et en venant en renfort auprès des personnes isolées et dans le besoin. Une attention particulière est portée sur les séniors isolés, plus vulnérables que jamais, durant cette période difficile.

Grâce à ses diverses missions déjà existantes, le CCAS avec l'implication de tous ses agents répond au mieux aux nouveaux besoins identifiés des personnes âgées souvent inquiètes de sortir de leur domicile face au virus et qui, spontanément confinées, sont fragilisées par l'isolement social et le manque d'activité physique ou bien subissent des situations de précarité sociale et financière. Pour pallier cela, le CCAS apporte son soutien dans divers domaines. Avec notamment le portage de repas à domicile où les agents, avec le plus grand respect des gestes barrières, déposent le repas du jour (midi et/ou soir). Ce qui permet parfois au-delà d'une simple livraison, d'échanger une communication avec une personne dont l'agent social peut être la seule visite de la journée et ainsi de vérifier d'un «coup d'œil» que tout va bien. Le mini-bus «Le Bandoulier» quant à lui permet de véhiculer les personnes sur leur lieu de courses les mardis et jeudis après-midi. Un soutien aux personnes isolées, sans moyen de locomotion, est plus que nécessaire en cette période de couvre-feu où les aidants familiaux manquent de temps pour faire ces courses et accompagner leurs proches. Quant au registre canicule il a pu être actualisé afin de recenser tous ceux qui souhaitent y apparaître. Le CCAS s'appuie sur ce registre existant (seule liste où il est légalement possible de recenser des personnes et leurs coordonnées). Lors de périodes difficiles (crise sanitaire, canicule, plan grand froid etc.), ce registre permet notamment de rentrer en contact avec les personnes isolées ou fragiles afin de prendre de leurs nouvelles et d'actualiser leurs besoins.

Puis l'intervention des Conseillères en Economie Sociale

Familiale permet d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes face à l'ouverture de leurs droits notamment lors de difficultés administratives, de précarité financière et des aidants familiaux à la recherche de solution pour leurs proches âgées ou autres besoins. Les travailleurs sociaux se tiennent à disposition des administrés en proposant des rendez-vous pour traiter leurs situations.

Quant aux actions collectives elles restent en suspens. Nombreuses sont celles destinées aux séniors pour lutter contre l'isolement, créer des moments de partage et de convivialité. Malheureusement il est actuellement impossible d'organiser, au vu des contraintes gouvernementales et préfectorales, les traditionnels goûters ou encore repas des séniors, sorties ludiques et activités en tous genres. L'activité physique adaptée aux séniors, victime de son succès est plus que jamais indispensable face à l'isolement et à la sédentarité des séniors mais à ce jour reste impossible à pratiquer. Si l'évolution sanitaire le permet, le CCAS espère une reprise de cette activité en septembre 2021.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide du CCAS peuvent s'inscrire auprès du secrétariat.



**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - 308 Rue Alsace Lorraine -  
Nouveaux horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
avec fermeture des bureaux au public les matinées du lundi et du mercredi -  
☎ 05 62 99 13 25**



## Comment **communiqu**e la mairie

Dans les grandes métropoles comme dans les petites communes, la communication est devenue un enjeu de taille, d'autant plus en cette période de crise sanitaire qui dure depuis presque un an. Le service communication de la mairie assure les missions d'information auprès des lannemezanais, des citoyens et des services municipaux. Pour cela, il dispose de différents moyens qu'ils soient papiers, visuels ou encore disponibles sur la toile.

La communication publique est une communication d'intérêt général qui nourrit l'expression de la ci-

toyenneté et favorise l'usage des services publics. Pour cela le service communication de la mairie assure des missions d'informations administratives, pratiques, festives. Il a pour rôle de promouvoir la collectivité, ses événements et ses projets. Il entretient la relation avec les services, les partenaires et les médias en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions et projets de communication.

Il assure la diffusion de l'information du service public (données administratives, renseignements pratiques, budget et vie municipale), de l'actualité de la commune, de l'urbanisme, de la vie associative, sociale, culturelle et sportive, au travers de plusieurs outils. Le service communication conçoit et produit des supports de communication (communiqués, brochures, affiches, bulletins, films...), effectue des reportages photos, assure la communication interne et alimente le site internet de la ville. Ce service assure également la création d'affiches pour mettre en avant tant les manifestations proposées par les services internes de la mairie (animations ou culturels) que par les diverses associations dynamiques siégeant sur la ville. D'ailleurs la dernière campagne de communication est actuellement visible sur les grands panneaux le long des routes de la ville en soutien au commerce local et au site internet dédié au site des boutiques et artisans de Lannemezan.

(voir image ci-contre). Le service, pour assurer ses missions, bénéficie de moyens techniques et d'outils de communication, tels que le bulletin municipal nouvellement rebaptisé «Lannemezan le Mag», d'affiches, de flyers, du site internet et de la diffusion de l'information au travers des réseaux sociaux, du panneau lumineux installé au centre-ville et des panneaux d'informations implantés sur le périmètre de la commune. Vous avez reçu récemment l'agenda 2021 qui, cette année en plus des informations pratique qu'il renferme, recense les coordonnées des commerces et artisans de la ville afin de leur offrir une vitrine en cette période inédite.

Cécile Cazassus, en charge du service communication produit la majorité des documents écrits, assure la prise de photos, anime les réseaux sociaux et le site de la ville. Une apprentie en BTS communication qu'elle formera pendant 2 ans vient d'intégrer le service et interviendra sur tout ce qui concerne les nouveaux moyens de communication.



“

A travers tous ces supports, notre mission est d'expliquer les axes de la politique municipale, d'accompagner les administrés dans leurs démarches, dans la compréhension des enjeux municipaux et de mettre en avant le travail des divers services.

Les sujets sont variés et on ne communique pas de la même manière sur le budget comme on le fait avec le Service Culturel ou le Forum des Associations, souligne Bernard Plano.

”

## OUTILS DE COM'



### S'informer, rester connecté... tout y est !

Suivez nous

sur les réseaux :



facebook

Mairie Lannemezan



Service Culturel Lannemezan



Se distraire à Lannemezan



Instagram

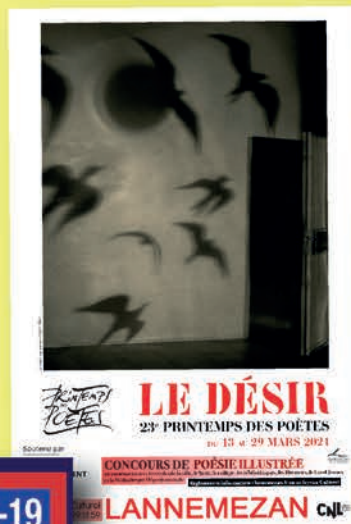


mairie.lannemezan

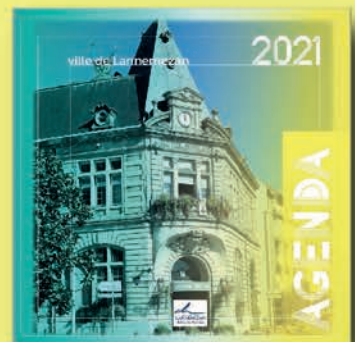
Mairie Lannemezan  
Balcon des Pyrénées, ville où il fait bon vivre  
Compte officiel de la Ville de Lannemezan  
Partagez vos photos avec #Lannemezan  
lannemezan.fr

NOUVEAU !

sur la toile : lannemezan.fr



panneau sucette



agenda annuel



panneau lumineux



affiches flyers

bulletin municipal



Mairie, 1, rue de la République

☎ : 05 62 40 72 72

# Communication publique et réseaux sociaux

S'il paraît évident qu'il faut être présent sur les réseaux sociaux, les moyens dont disposent les collectivités imposent des choix en fonction des objectifs fixés. Que ce soit au travers de Facebook, d'Instagram ou du site de la ville, la mairie tente de donner un maximum d'informations en tentant de toucher un large public.

Investir un réseau social exige une animation de la part de la collectivité afin de publier régulièrement et de faire une veille sur les commentaires. Il faut choisir les plateformes les plus intéressantes par rapport à sa cible et réorienter les budgets au besoin. Facebook reste incontournable, c'est le réseau social sur lequel une mairie doit être présente si elle veut toucher son public et créer un lien avec ses administrés. Trente millions de Français l'utilisent, les 30-60 ans y sont les plus actifs. Facebook reste un outil de mobilisation local puissant, comme on a pu le voir avec le mouvement des Gilets Jaunes. En ce qui concerne la mairie, cela se caractérise par une page (Mairie Lannemezan) et également par 2 groupes (Service Culturel Lannemezan et Se Distraire à Lannemezan). Le premier groupe relaie tout ce qui émane du service culturel alors que le second s'appuie sur des informations locales données par la mairie et également par les adhérents du groupe qui ont la possibilité de partager ou publier directement leur propre information. Depuis la crise sanitaire nous avons largement utilisé ces supports afin de relayer tant les mesures gouvernementales que les informations locales

relatives aux commerces, au fonctionnement des administrations et des services municipaux. Aujourd'hui encore nous nous efforçons de partager tous ces contenus également présents sur le site de la ville (lannemezan.fr) afin d'informer au mieux la population. Quant à Instagram c'est le vecteur d'une communication essentiellement visuelle. Le jeu des hashtags permet de toucher des gens qui ne suivent pas le compte. Les stories offrent une communication instantanée et favorisent l'engagement. On privilégie donc des images attrayantes visant à mettre en avant le patrimoine, des vues insolites, des couleurs données par le ciel ou l'ambiance de la ville particulière et certaines activités de la commune. Par contre Instagram va toucher un public plus jeune, comme les étudiants et les jeunes travailleurs, plus difficiles à toucher via les supports traditionnels. C'est

Avantage sur le site de la ville, tous les articles de la Dépêche du Midi, se rapportant à Lannemezan, peuvent être lus gratuitement en y accédant par la rubrique «la presse en parle». De plus, le conseil municipal continue à éditer le bulletin municipal «Lannemezan le Mag» édité à plus de 4.200 exemplaires et dont au moins 3 numéros paraissent dans l'année. Ce support est très apprécié et attendu dans la boîte aux lettres des lannemezaniens. Depuis que la distribution des documents papiers est assurée par du personnel communal on note très peu de réclamation sur sa non réception.

## La presse en parle

### actualités presse

**Le Pré Vert de Lannemezan, un restaurant qui s'adapte et propose**



Les bars et les restaurants seront sans doute les derniers lieux à être autorisés à rouvrir. Alors, ils s'adaptent. Rencontre avec Gilles Capelle, du Pré Vert.

05/02/2021 11:14

pour cela que la mairie vient de créer son compte sur Instagram qui est alimenté par Marine, alternante en BTS communication. Lannemezanaise active sur ce média et appartenant au cœur de cette cible elle adapte images et textes destinés à ce jeune public.

## Zoom sur lannemezan.fr

Le site internet de la Mairie de Lannemezan a fait peau neuve en 2019 afin de répondre au mieux à vos besoins. Cette version offre une meilleure ergonomie avec l'organisation des contenus et des rubriques repensées pour faciliter l'accès aux informations, et un design plus actuel. La navigation a été améliorée de façon à ce que le site soit compatible avec tablettes et smartphones pour une connexion à la demande plus accessible. Toutes les publications sont également disponibles à l'accueil de la mairie ou à celui des services municipaux.

Service communication - 308 rue Alsace Lorraine  
Téléphone : 05 62 99 13 58  
Email : communication@mairie-lannemezan.fr



## Stationnement au centre-ville

Deux particularités existent en centre-ville pour le stationnement des voitures : les zones bleues et le mercredi, jour de marché. Nous profitons de ce nouveau numéro d'information pour vous rappeler les règles qui régissent ces deux thèmes.

### Zone bleue

Cette zone se trouve sur certaines places de parking réparties dans le cœur de la ville. Ces places de parking sont peintes de couleur bleue permettant ainsi de stationner gratuitement au plus près des commerces du centre-ville durant 1h30 maximum. Pour cela, vous devez afficher votre disque bleu sur le tableau de bord de votre voiture précisant votre heure d'arrivée.

**Vous pouvez vous procurer des disques de stationnement à l'accueil de la Mairie ou bien au bureau de la police municipale, rue Thiers, à la Galerie Paul Bert.**

### Zone rouge

Il existe également quelques arrêts minutes (peints en rouge) et sur lesquels le stationnement est limité à 10 minutes.



## Le Mercredi c'est le jour du marché



Ce jour-là, les ambulants du marché s'installent sur la totalité de la place du Château et devant la place de la Poste.

De ce fait, le stationnement sur ces deux espaces leur est réservé pour la journée du mercredi et est donc interdit dès 6 heures du matin et ce jusqu'à 15h afin de pouvoir nettoyer après le départ des camelots. La veille, le mardi, des panneaux d'information sont posés sur ces places afin d'avertir les habitants et passagers que ces espaces seront occupés le lendemain par le marché hebdomadaire recevant plus de 60 camelots. Puis des barrières sont déposées dès 6 heures le matin signalant ainsi la fermeture du périmètre afin que les marchands puissent s'installer pour accueillir aux mieux les clients. Malheureusement, depuis plusieurs semaines, des infractions à ces règles de stationnement sont régulièrement constatées. En effet, des voitures sont encore garées à 7h sur la place du Château, ce qui ne facilite pas l'emplacement du camelot. De plus, si le véhicule n'est pas sorti de la place avant 8h ou s'il ne peut être évacué il nuit alors à la bonne circulation des badauds flanant dans le marché. Pire encore, le jour du marché, des conducteurs déplacent eux-mêmes les barrières délimitant et sécurisant le périmètre du marché afin de rouler à l'intérieur de ce dernier. Ils provoquent alors des situations dangereuses pour les piétons nombreux à profiter du marché le mercredi.

Devant ces incivilités, nous souhaitons vous informer qu'après une période de prévention de deux semaines, nous engagerons une campagne de verbalisation afin de ramener de bonnes pratiques de stationnement en centre-ville ainsi que la sécurité pour tous, le jour du marché.



## MARCHÉ DE PLEIN VENT DU MERCREDI

- Ville de Lannemezan -

*Nous souhaiterions recueillir votre opinion sur la nouvelle implantation du marché. L'objectif étant de mieux connaître vos attentes et vos besoins, afin qu'ensemble nous travaillions à l'évolution et à l'attractivité du marché. Merci par avance de votre participation à ce questionnaire.*

- 1 -** Vous êtes  Une femme  Un homme
- 2 -** Vous avez  de 18 à 40 ans  de 41 à 60 ans  61 ans et plus
- 3 -** Vous fréquentez le marché  tous les mercredis  
 2 mercredis par mois  
 1 mercredi par mois ou moins

- 4 -** Etes-vous satisfait de la nouvelle implantation du marché ?  oui  non

Si oui, qu'est-ce que vous appréciez le plus et pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....

Si non, qu'est-ce qui vous gêne le plus et pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....

- 5 -** Pensez vous que tous les commerces sont représentés sur le marché ?  oui  non

Si non, quel(s) commerce(s) ajouteriez-vous ?

.....  
.....  
.....  
.....

- 6 -** Quelles modifications apporteriez-vous au marché actuel ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Merci de bien vouloir déposer cette enquête dûment remplie soit à l'accueil de la Mairie (place de la République) soit à l'accueil des Services Municipaux (308 rue Alsace Lorraine) . Il est possible également de l'envoyer par courrier ou d'y répondre sur le site de la ville : [lannemezan.fr](http://lannemezan.fr). Vous retrouverez les résultats de ce questionnaire dans le prochain bulletin municipal. Merci à vous.





# Un point sur les projets

## Bâtiments sportifs :

- Création d'un espace de rangement dans la halle du Nébouzan utilisé par les associations pour ranger et sécuriser leur matériel
- Reprise des seuils et modification de portails dans la halle du Nébouzan pour étanchéiser
- Réfection des anciens vestiaires du Nébouzan (qui ne servaient plus). Remise en état pour utilisation future par les associations et les scolaires
- Réfection de l'éclairage du gymnase avec changement de lampes
- Réfection du local du basket comprenant des travaux d'aménagements intérieurs, d'électricité et de la peinture
- Réfection de la tribune de foot avec la pose de contre marches sur les gradins métalliques pour sécuriser le local du club de foot
- Peinture de la tribune du stade de rugby



## Bâtiments associatifs :

- Réfection de l'espace «Secours Populaire» avec des aménagements intérieurs et de nouvelles menuiseries



## Amélioration de la chaussée :

- Réparation du réseau des eaux usées rue des Gourgs Blancs avec remise à neuf du réseau
- Amélioration de la chicane rue de la Paix avec un allongement des chicanes afin de ralentir les véhicules.



## Embellissement de la ville :

- Réaménagement du monument des Résistants rue du 8 Mai avec remplacement des lices bois par des gabions et des jardinières.

## Travaux programmés

- Réfection de l'éclairage de la place des Droits de l'Homme afin de réaliser des économies d'énergie
- Création d'une esplanade en zone de rencontre rue Alsace Lorraine
- Sécurisation de la traversée piétonne au quartier de la Demi-Lune s'inscrivant dans le plan de sécurité et aménagement devant le restaurant afin de ralentir les véhicules et sécuriser le site
- Sécurisation de l'axe routier allant de la rue de la Lande à la route des Usines : plan de sécurité, ralentir les véhicules rue de la Lande avec un système adapté
- Réfection du préau de l'école de las Moulías avec un aménagement au sol pour sécuriser les enfants
- Mise en place d'abri vélos place de la Poste et rue Paul Bert
- Aménagement de l'espace vert dans la rue Pasteur et finitions de l'espace Bégué.



# Fonctionnement du centre de vaccination

L'état a lancé la campagne de vaccination pour lutter contre la Covid-19 au début du mois de janvier 2021. Pour répondre aux besoins très importants et faciliter la vaccination d'un plus grand nombre, des centres ont ouvert dans les départements, sous couvert des Agences Régionales de Santé et en partenariat avec le personnel médical local. La ville de Lannemezan a ainsi été choisie pour faire partie des 6 centres opérationnels dans les Hautes-Pyrénées.

Depuis le 11 janvier dernier, un centre de vaccination a ouvert à la salle des fêtes. Mis en place par les services techniques de la ville, il a accueilli durant la première semaine d'ouverture les professionnels de santé : médecins, infirmiers-es, personnel des EHPAD, pharmaciens... A l'issue de cette première semaine, et jusqu'à aujourd'hui, ce sont les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et le personnel de 50 ans et plus à risque et les personnes présentant des comorbidités (cf encart ci-dessous).

Concernant la prise de rendez-vous, la mairie a assuré cette mission durant 4 jours mais depuis le 15 janvier, l'état a mis en place un numéro national unique, le **08 09 54 19 19**, ou un site internet **doctolib.fr**. Ce sont les deux seuls moyens pour avoir un rendez-vous. Nous vous conseillons la patience et la persévérance !

Le centre de vaccination s'organise autour d'un secrétariat, de deux box de consultation médicale, de trois box de vaccination et d'un espace d'attente après la vaccination. De nombreux médecins, dont certains sont retraités, et infirmiers libéraux ont répondu présents pour assurer les permanences lors de l'ouverture du centre. Ce dernier est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h pour les premières injections. Depuis le 9 février, il ouvre également du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 pour les deuxièmes injections. Celle-ci est programmée entre 21 et 28 jours après la première injection.

Lors de la première injection, le patient valide son rendez-vous au secrétariat. Ce dernier est tenu par les agents de la commune. Vous devrez y présenter votre carte vitale. Il y a ensuite la consultation pré-vaccinale avec un médecin qui effectue



Eric DUBOS, médecin, vérifie la tension de la patiente. Ce jour-là au centre de vaccination le personnel médical était composé du docteur Hélène HAYET, d'Emilie ARTIGUE-MONTALS d'Aureilhan et de Gwladys MAURA de Lannemezan toutes deux infirmières.

un bilan lui permettant de vérifier la faisabilité du vaccin. Si vous avez des traitements en cours, pensez à amener votre ordonnance pour lui présenter. A l'issue de cette consultation, un-e infirmier-e vous vaccine. Il faut alors patienter une quinzaine de minutes avant de quitter la salle.



Visite du centre de vaccination : par la Sous-Préfète et puis par le Préfet



photo Anne Lopez

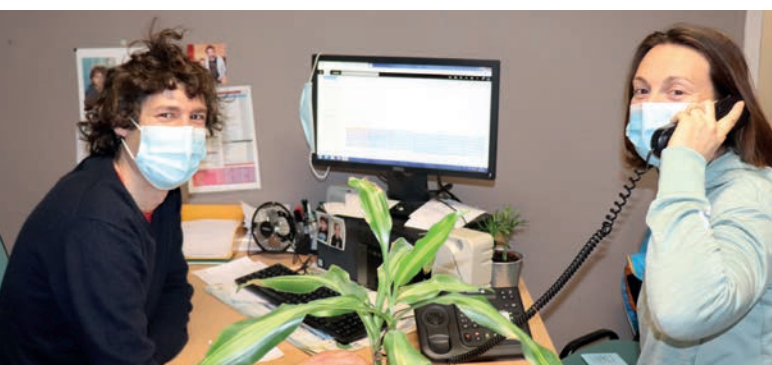
## A savoir : Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale peuvent se faire vacciner prioritairement.

De même, les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes: l'obésité (IMC>30), la BPCO et l'insuffisance respiratoire, l'hypertension artérielle compliquée, l'insuffisance cardiaque, le diabète (de type 1 et de type 2), l'insuffisance rénale chronique, les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans, le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques et la trisomie 21.

**Les patients particulièrement vulnérables face à la Covid-19 concernés sont les suivants :** atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie, atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés, transplantés d'organes solides, transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes ; atteints de certaines maladies rares et atteints de trisomie 21.



“ Reconversion des agents municipaux pour l'organisation du centre de vaccination ”



**1270** personnes ont reçu la première injection

**PRISE DE RENDEZ-VOUS**

numéro de téléphone de la plateforme nationale :

**0809 54 19 19**

sur internet :

**doctolib.fr**

**MÉDECINS** : une vingtaine de praticiens certains en activité ou encore des retraités qui viennent prêter main forte.

**INFIRMIERS** : une trentaine d'infirmiers libéraux en exercice se succèdent au centre pour administrer le vaccin.

Ces professionnels de santé viennent de tout le territoire du plateau : de Lannemezan bien-sûr mais aussi de Saint Laurent-de-Neste, de Tournay, du Magnoac, des vallées ou encore de Piau-Engaly et du Pla d'Adet,...

MAIRIE DE LANNEMEZAN  
Mairie des Vallées  
11 rue de la Liberté  
65100 LANNEMEZAN

accin  
LANNEMEZAN  
**point de vaccination COVID-19**

**CENTRE DE VACCINATION ANTI COVID**



➔ A la salle des fêtes, accès depuis la rue du Maréchal Juin, coté parking

➔ Du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

➔ Prise de rendez-vous obligatoire en téléphonant au ☎ **0809 54 19 19** sur internet : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)



**LANNEMEZAN**

## Soutien au commerce local

Le développement économique est une mission principale de la communauté de communes. Pour soutenir les activités économiques et le commerce local qui rencontrent des difficultés avec la crise COVID-19, des mesures très concrètes ont été mises en place. En premier lieu, le soutien aux commerçants qui souhaitent entreprendre des travaux ou développer une nouvelle activité. Ainsi le fonds FISAC leur permet d'obtenir une aide, négociée avec l'Etat, de 40% sur un maximum de dépenses de 15 000€. Ces travaux peuvent concerner la rénovation de façades, les vitrines, la mise en accessibilité ou sécurité des locaux, les investissements dans l'outil de production... En second temps, les aides à l'immobilier d'entreprise permettent de financer la construction de bâtiments à vocation économique avec une aide de 30% de la CCPL sous certaines conditions.

La CCPL s'est associée au dispositif de relance inédit du commerce Haut-Pyrénéen grâce à l'opération City Foliz, animée par la CCI des Hautes-Pyrénées, par la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée. Cette application a connu un réel succès et a permis de récompenser 211 consommateurs qui ont acheté dans 67 commerces de la CCPL, dont 61 sur la commune de Lannemezan. Egalement la CCPL participe au

fonds «l'Occal» mis en place par la région Occitanie qui accompagne les commerçants et restaurateurs touchés par la crise. L'aide était de 70% d'un plafond de 20 000€ de dépenses et est passée à 50% au 1er février. Les dépenses éligibles sont en lien direct avec les adaptations nécessaires que les entreprises doivent mettre en place avec la crise Covid.

Début 2021, des outils seront mis en place pour améliorer la visibilité des activités de Lannemezan. Une vitrine des commerçants et artisans du territoire permettra à toutes les entreprises de se présenter, de mettre en avant des animations commerciales et de faire des liens avec les réseaux sociaux. Cette application sera co-animée avec la CCPL et l'association des commerçants et artisans de Lannemezan. Un observatoire économique des locaux vacants sera aussi créé pour mettre en avant les locaux disponibles à la vente ou à la location. Cet outil est mis en place avec la CCI des Hautes-Pyrénées et une animation spécifique sera faite afin de valoriser ces locaux disponibles.

**Pour plus de renseignements sur ces dispositifs : cellule de développement et attractivité qui se situe au 529, rue Georges Clémenceau à Lannemezan (à côté des impôts) ou faire un mail à [ccpl.65@orange.fr](mailto:ccpl.65@orange.fr). ☎ : 05 62 98 84 09**

## Un projet de centre aquatique sur Lannemezan



La communauté de communes a voté en décembre dernier le lancement de l'opération de construction d'un centre aquatique intercommunal qui aura vocation à remplacer la piscine actuelle de Lannemezan. Après trois ans d'étude et de concertation, un marché public pour rechercher l'architecte qui va concevoir le projet a été lancé. Ce projet servira avant tout à permettre aux élèves de près de 40 écoles, 5 collèges et un lycée d'apprendre à nager dans de bonnes conditions. Il est aussi pensé pour offrir au grand public et aux familles tout un panel d'activités dans un équipement moderne et fonctionnel. Ce projet a été voulu pour être accessible à toutes et tous, et répondre aux besoins

de la population. Il sera construit en haute qualité environnementale avec le respect de 14 cibles écoenvironnementales. Le calendrier envisagé est un choix du projet en septembre prochain et une ouverture mi-2024. Pour en savoir plus sur ce projet, rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.ccplateaudelannemezan.fr>

### Rénovation énergétique des logements

Malgré cette période particulière que nous traversons, des permanences sont maintenues pour vous aider et vous conseiller sur vos travaux de rénovation énergétique. Toutefois elles sont organisées toutes les semaines et vous pouvez en avoir connaissance sur le site internet au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire. A noter qu'en 2021, un guichet unique de rénovation énergétique sera mis en place pour accompagner tous ceux qui veulent entreprendre des travaux de rénovation énergétique, y compris en étant au-delà des plafonds de ressources de l'ANAH. L'objectif affiché est d'améliorer massivement l'efficacité énergétique des logements.

### En chemin vers une voie verte

La CCPL participe avec le PETR du Pays des Nestes à une étude de faisabilité pour la mise en place d'une voie verte reliant la gare de Lannemezan à Arreau. L'objectif est de coconstruire une voie de roulement à partir de la voie ferrée inoccupée (20 km), qui sera l'épine dorsale du projet et de la connecter en différents points du territoire. Dans le cadre de cette étude, une large concertation a été lancée pour connaître les attentes et les besoins de tous. La restitution de ce travail est prévue pour juin 2021. Si vous souhaitez vous renseigner et contribuer : [accueil@pays-desnestes.fr](mailto:accueil@pays-desnestes.fr)

# Vigilance sur le contenu de votre bac jaune

Le SMECTOM du Plateau de Lannemezan-Nestes-Coteaux a plusieurs missions qui s'articulent autour de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il assure principalement la collecte de vos déchets qui se fait en porte à porte, en bacs de groupement ou en point unique de propreté en fonction des communes.

## Consignes à respecter

Le SMECTOM assure la collecte de vos déchets et travaille en complémentarité avec le SMTD65 qui gère le traitement. Les ordures ménagères sont amenées sur la Haute Garonne pour être enfouies ou incinérées. Les collectes sélectives sont amenées au centre de tri à Capvern. Les poubelles jaunes vont y être triées grâce à différents procédés mécaniques puis triées manuellement. Les emballages et le papier sont ensuite envoyés auprès de différents repreneurs en fonction des matières. Afin d'améliorer le travail des agents collecteurs et trieurs il est impératif de bien vérifier le bac jaune avant de le sortir à la collecte. Il ne doit contenir que des emballages ménagers vides et déposés en vrac.

Une vigilance particulière est nécessaire avec les masques et l'ensemble des déchets générés par une personne malade du COVID-19.



## La recyclerie du Plateau

Les encombrants représentent une partie importante de nos déchets qui grâce à la Recyclerie sont vendus à prix très réduits après une remise en état éventuelle. Ainsi, 70% des objets récupérés retrouvent une seconde vie ! Ces objets sont récupérés en déchetteries ou apportés directement au magasin. Ainsi au travers de ses actions, la Recyclerie participe à la réduction des déchets, à la sensibilisation des usagers et des clients à l'environnement et au soutien de l'économie locale à travers la création d'emplois.

Un protocole sanitaire strict a été mis en place afin de protéger la santé du public et des agents : 5 personnes maximum, présence limitée à 20 minutes par personne, gel hydro-alcoolique et masque obligatoires.

**Les horaires d'ouverture du magasin situé 55 place du Château sont : le mercredi de 9h à 16h en continu. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. La recyclerie sera fermée le vendredi jusqu'à nouvel ordre, ceci pour raisons sanitaires liées au Covid-19.**



## Le futur pôle de valorisation

Dans une volonté d'amélioration et de sécurisation du service rendu à ses administrées, le SMECTOM s'est engagé dans la construction d'un Pôle de Valorisation sur son site de Capvern qui réunira la Recyclerie et une déchetterie nouvelle génération.

La zone de la Recyclerie se composera d'un grand espace de vente mais aussi d'ateliers pour la remise en état des objets déposés par les usagers. Ce bâtiment sera aussi un lieu d'insertion et de sensibilisation à l'environnement

La déchetterie sera subdivisée en plusieurs aires afin de faciliter l'accès en toute sécurité aux zones de dépôts, mais aussi de limiter le temps d'attente.

Cette nouvelle déchetterie permettra aussi la mise en place des nouvelles filières de valorisation.

De sa conception à son fonctionnement ce projet privilégiera au maximum le réemploi et évitera que des matières réutilisables ou recyclables terminent à l'incinération ou à l'enfouissement.

## Le point sur l'activité sportive



En raison de l'évolution défavorable du contexte sanitaire, de nouvelles mesures de restriction s'appliquent à l'activité physique et sportive depuis le 16 janvier 2021. Les mineurs ne peuvent pratiquer leurs activités physiques et sportives qu'en extérieur. Cela s'applique aux cours d'Éducation physique et sportive (EPS) à l'école, au collège, au lycée, également lors d'activités sportives périscolaires et d'activités sportives extrascolaires encadrées par des associations ou structures privées.

Concernant la pratique sportive des majeurs, (auto-organisée et encadrée par un club ou une association) dans l'espace public, elle reste possible dans le respect du couvre-feu et dans la limite de 6 personnes. Dans les équipements sportifs de plein air, les activités auto-organisées comme encadrées restent faisables en suivant le couvre-feu et les protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire et gestes barrières). Si la discipline est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'applique pas. Nous rappelons que dans les équipements clos et couverts, la pratique sportive des adultes reste suspendue.

Ainsi, les établissements clos (gymnases, piscines, dojos, salles de tennis, salles de danse...) ne sont pas accessibles.

Les équipements ouverts (stades, aires découvertes, courts de tennis découverts, manèges équestres...) peuvent accueillir une pratique sportive encadrée dans le respect des protocoles sanitaires. Les rassemblements demeurent limités à 6 personnes dans l'espace public lorsque l'activité n'est pas encadrée.

Les éducateurs sportifs seront autorisés à déroger au couvre-

feu uniquement au titre de leur activité professionnelle (pour encadrer les sportifs professionnels et de haut niveau).

Les autres activités de sports de neige (raquette, ski de fond, ski de randonnée) restent possibles pour tous les publics dans le respect du couvre-feu et dans la limite de 6 personnes maximum lorsqu'il s'agit d'adultes, y compris si l'activité est encadrée par un professionnel.

### Restez actif par le biais de l'écran

Le ministère des Sports a créé la plateforme bougezchezvous.fr qui propose des contenus sportifs gratuits, adaptés à une pratique à domicile pour tous. Sur internet vous trouverez également des groupes Facebook, des liens Youtube ou encore des sites proposés par les associations sportives de Lannemezan. Cela permet de garder un lien avec les licenciés, de rester toujours présents et motivés au travers de la pratique sportive ludique et conviviale. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de votre association ou centre sportif.

### La pratique sportive des publics prioritaires

Les publics prioritaires suivants conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs de plein air et couverts ainsi qu'aux vestiaires collectifs dans les conditions fixées par les protocoles sanitaires : les sportifs professionnels, de haut niveau, inscrits dans le parcours de performance fédéral, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, détenant une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA), les personnes en situation de handicap reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique. Toutefois, seuls sont autorisés à déroger au couvre-feu dans le cadre de leurs déplacements et de l'accès aux équipements sportifs : les sportifs professionnels, de haut niveau, les personnes en formation professionnelle et l'encadrement.

## Se (re)mettre en selle avec l'Union Cyclo du Plateau

L'Union Cyclotourisme du Plateau est une association sportive créée en 1978 dans le but de pratiquer le vélo dans la convivialité et sans aucune compétition. L'UCP regroupe une cinquantaine d'adhérents, hommes et femmes, de 40 à 85 ans. Les sorties ont lieu les mardis et samedis, au départ de la place de la Poste. Trois circuits sont alors proposés afin que chacun puisse y trouver son plaisir selon sa condition physique, ses envies et son temps libre.

Des circuits adaptés à tous les cyclotouristes avec des parcours démarrant à 30 km sont proposés toutes les semaines. Afin de bien définir le circuit, de maîtriser le temps et le niveau l'UCP utilise l'application openrunner.com sur internet. Le départ sera, suivant le nombre de Cyclos, composé par groupes de six personnes afin de respecter les protocoles sanitaires fixés par le gouvernement.

Les personnes voulant s'exprimer davantage sur le vélo à une allure plus soutenue et sur une distance plus grande (60 à 70km) pourront alors apprécier les sorties du mardi.

Les jours de sorties en hiver peuvent être modulables en fonction de la météo (à vérifier sur la page Facebook : Union cyclotourisme du Plateau Lannemezan).

Des sorties extérieures sont prévues dont une accompagnée, à savoir : les vététistes et les cyclos possédant un VAE (vélo

à assistance électrique) voulant rejoindre le club sont également les bienvenus.

En somme si vous avez une bicyclette, le goût de l'exercice physique, de la découverte et de la convivialité, ne pédalez pas seul, rejoignez cette association active.

**Union Cyclotourisme du Plateau : Président : Georges Caumont. Les sorties hivernales se déroulent d'octobre à mars et sont fixées à 13 h. Les sorties estivales démarrent en avril jusqu'à fin septembre et les départs se font à 8h30. Contact : 06 73 43 09 51 ou 06 03 01 67 08.**



## POESIE

Quelle profonde inquiétude,  
 quel désir d'autre chose.  
 Autre chose qu'un pays,  
 qu'un moment, qu'une vie.  
 Quel désir,  
 peut-être d'autres états d'âme...

S'exclamait Fernando Pessoa sous le masque d'Álvaro de Campos. En portugais aussi, le désir nous relie aux étoiles. Tout droit tombé des astres et des regrets latins : desiderare qui vient de sidus, sideris.

Comme un ciel étincelant d'absences. Une aimantation vitale. Un souhait ancestral, jamais élucidé, jamais rassasié, jamais exaucé.

Alors oui, après les thèmes des années précédentes : L'Ardeur, La Beauté et Le Courage, voici venu le Printemps du Désir.

Comme annoncé dans le numéro précédent du Lannemezan le Mag, le service culturel, se rejouissait de vous présenter une tête d'affiche nationale appréciée de tous, Pierre Palmade. Cet humoriste de renommée devait jouer son dernier spectacle à la salle des fêtes de la ville en janvier pour ensuite démarrer une tournée théâtrale. Nous avons espéré, lui comme le service culturel, jusqu'au dernier moment, que ce spectacle se joue pour le bonheur de tous. Malheureusement, les salles de spectacle, les cinémas, les théâtres, bref la culture reste lourdement impactée par cette crise sanitaire interminable.

Alors ni ce one-man show, ni la pièce de théâtre «Georges Feydeau fait son théâtre» jouée par la compagnie locale l'AR-CAL, ni l'exposition «Slow Motion» présentée par 3 artistes pyrénéens n'ont pu voir le jour. Mais le service culturel ne baisse pas les bras, il reste attentif et actif à tout ce qui peut être mis en œuvre afin de ne pas oublier la Culture. Pour cela, il s'associe au Printemps des poètes, manifestation nationale au travers d'un concours de «poésie illustrée», en partenariat avec les écoles, le lycée, le collège, les bibliothèques, les librairies, le local jeunes ainsi que la Médiathèque départementale.

L'objectif de ce concours est de créer un évènement culturel autour de la poésie et des arts visuels en faisant participer un public réunissant toutes les générations.

## Concours de poésie illustrée 8 février au 8 mars 2021

Pour connaître les règles de participation, veuillez vous rendre sur le site de la ville [www.lannemezan.fr](http://www.lannemezan.fr) ou vous adresser au service culturel par mail [service.culture.lannemezan@gmail.com](mailto:service.culture.lannemezan@gmail.com).

Le poème, accompagné de son illustration, sera déposé au plus tard le lundi 8 mars 2021, au service culturel de Lannemezan.

Le Printemps des poètes se déroule du 13 au 29 mars 2021. Cette manifestation nationale et internationale a pour vocation de sensibiliser à la poésie sous toutes ses formes.

L'association Printemps des poètes, centre de ressources pour la poésie, coordonne la manifestation nationale. Elle propose aux enseignants un répertoire d'actions qu'ils peuvent utiliser librement. Un travail approfondi peut être mené tout au long de l'année. La participation à la manifestation peut également être ponctuelle. Les actions éducatives renforcent le lien entre les élèves et la langue française et contribuent à lutter contre l'illettrisme.

### Pour 2021 le thème est «Le Désir»

Service culturel  
 lundi au vendredi  
 de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30  
 308, rue Alsace Lorraine  
 ☎ 05 62 99 13 59



PRINTEMPS  
 DES  
 POÈTES

**LE DÉSIR**  
 23<sup>e</sup> PRINTEMPS DES POÈTES

DU 13 AU 29 MARS 2021

Soutenu par

 **GOVERNEMENT**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

**CONCOURS DE POÉSIE ILLUSTRÉE**  
 en partenariat avec les écoles de la ville, le lycée, le collège, les bibliothèques, les librairies, le Local Jeunes et la Médiathèque Départementale. Règlement et informations : [lannemezan.fr](http://lannemezan.fr) ou au Service Culturel

Service Culturel  
 ☎ 05 62 99 13 59

**LANNEMEZAN** 

## Mairie

Place de la République - BP 156  
65303 Lannemezan cedex  
Tél : 05 62 40 72 72 - Fax : 05 62 40 72 73  
Courriel : internetlannemezan@gmail.com  
Site internet : www.lannemezan.fr

### Services :

Affaires Générales : état civil, élections,  
documents administratifs, Finances,  
Cabinet du Maire, Funéraire,  
Gestion des Ressources Humaines.

### Permanences :

Voirie : 06 87 86 32 52  
Installations sportives et Nébouzan :  
Tél : 06 32 51 98 51

Horaires d'ouverture :  
lundi à vendredi de 8h 30 à 12 h  
et de 13h 30 à 17h 30

## Police Municipale

Galerie Paul Bert - rue Thiers  
Tél : 05 62 40 72 78

## Service Culturel

308, rue Alsace Lorraine  
Tél : 05 62 99 13 59

## Services Techniques

rue des Hitoles  
Tél : 05 62 40 28 28 - Fax : 05 62 40 28 22

### Services:

Travaux - Administration - Espaces verts - Voirie,  
réseaux - Logistique et création - Station  
d'épuration - Hygiène et sécurité - Maintenance,  
installations sportives et culturelles - Parc auto

Horaires d'ouverture  
lundi à vendredi de 8h à 12 h  
et de 13h 30 à 17h 20

## Espace Public Informatique

rue Thiers - Réservez au :  
Tél : 05 62 99 18 54

Horaires d'ouverture :  
lundi à vendredi de 9h à 12h 30  
et de 13h 30 à 18h

## Espaces Annexes

Centre de Loisirs	05 62 98 50 84
Espace du Nébouzan	05 62 98 37 99
Gymnase	05 62 98 09 96
Piscine municipale	05 62 98 15 58
Salle des fêtes	05 62 40 54 42
Stade municipal	05 62 98 22 45

# Numéros Utiles

## SERVICES ANNEXES MUNICIPAUX

308, rue Alsace Lorraine

Heures d'ouverture : lundi au vendredi 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h30

### Caisse des Ecoles

Tél : 05 62 99 13 31  
caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr

- LOCAL JEUNES : 33, rue Michelet  
Tél : 05 62 98 55 39 / 06 17 36 87 58

### Service Sport - Animation

Tél : 05 62 99 13 55 - Tél : 05 62 99 13 56

### Service Communication

Tél : 05 62 99 13 58  
communication@mairie-lannemezan.fr

### Service Urbanisme

Tél : 05 62 99 13 40

### Bureau d'Etudes Service Projets

Tél : 05 62 99 13 46

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél : 05 62 99 13 25  
ccas@mairie-lannemezan.fr

#### SES MISSIONS :

Aides sociales légales - Aide sociale facultative -  
RSA Logement - Portage de repas -  
Accompagnement budgétaire - Télé  
assistance - Abri de nuit - Transport de  
personnes âgées -

- MAISON DE RETRAITE, EHPAD Les Fougères :  
350, rue Georges Clemenceau  
Tél : 05 62 50 17 00

- CENTRE MULTI-ACCUEIL:  
(Crèche / Halte-Garderie)

80, rue du Bié de Bagnères  
Tél : 05 62 50 18 85

- RAM Relais Assistantes Maternelles : rue du Hourc  
Tél : 05 62 39 44 80 ou 06 76 85 01 40

## OFFICE DU TOURISME

Antenne de Lannemezan  
10, rue Alsace Lorraine - Tél : 05 62 98 08 31

Fermé le lundi et dimanche.

Ouverture : mardi, mercredi et vendredi 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, jeudi et  
samedi 10h à 12h30 (en juillet et août ouverture en plus le samedi de 14h30 à 18h)

## GARE

270, avenue de la Gare - Tél : 05 62 98 00 49  
Ligne directe : 08 36 35 35 35 - 3615 ou 3616  
SNCF 3615 ou 3616 TER  
Internet : www.sncf.fr ou  
www.ter.sncf.fr/midi-pyrenees

Mission locale et rurale de montagne

DDT	05 62 40 72 10
SMECTOM	05 62 98 44 69
Trésorerie	05 62 98 03 91

## DIVERS

Pôle Emploi	39 49
CAT	05 62 98 07 07
Centre des Impôts	05 62 40 60 50
Circ. Médico-sociale	05 62 98 01 93
Energies Services ESL	05 62 98 01 69
La Poste	05 62 40 62 74
CCPL	05 62 98 84 09

## URGENCES

Centre anti-poison	05 61 49 33 33
Gendarmerie	05 62 50 17 70
Hôpitaux	05 62 99 55 55
Urgences	05 62 99 53 62
Pompiers	18
Samu	15
Secours en montagne	05 62 92 41 41

suivez-nous :  
[lannemezan.fr](http://lannemezan.fr)

